

RÈGLEMENT PARTICULIER U11

Art 1 : Généralités

Les joueurs participant à la rencontre doivent être obligatoirement licenciés et inscrits sur l'e-marque. Le coach n'est pas obligé d'être licencié. Dans ce cas, il devra inscrire son nom et prénom et écrire licence O. Un coach mineur doit être accompagné d'une personne majeure référent. Les joueurs doivent participer à chaque période durant la rencontre. Équipe mixte possible. (Voir Article 4).

Un joueur ne peut effectuer qu'une rencontre par week-end.

Art 2 : Temps de jeu et terrain

4 périodes de 8 minutes décomptées avec 1 pause de 1 minute entre chaque période, sauf pour l'intervalle entre les périodes 2 et 3 qui sera de 5 minutes.

Pas de temps mort.

Changement de côté de terrain à la mi-temps (à la fin de la 2^{ème} période).

Match se déroule sur un terrain 28x15.

Paniers à 2.60 m.

Le ballon est de taille 5.

L'échauffement aura une durée de 15 minutes maximum.

Art 3 : Décompte des points

Chaque panier réussi vaut 2 points.

Chaque lancer franc réussi vaut 1 point.

Pas d'affichage du score au tableau, juste le temps de match. Si affichage, celui-ci ne doit pas dépasser 20 points d'écart.

Pas de match nul. Autant de prolongation de 2 minutes que nécessaire.

Il n'y aura **pas de classement** lors des rencontres.

Art 4 : Participation 4 contre 4 ou 5 contre 5

Dans l'idéal, une équipe de 8 joueurs (ne pas dépasser 10)

Les rencontres se joueront à 4 contre 4. Si accord des 2 coachs il sera possible de jouer en 5 contre 5.

E-marque est obligatoire

Équipe mixte possible :

* 2 garçons maximum sur le terrain en même temps en catégorie U11 Filles.

* 2 filles maximum sur le terrain en même temps en catégorie U11 Garçons.

Art 5 : Remplacement

Les changements à la volée ne sont pas autorisés. Ils devront se faire sur chronomètre arrêté.

Le coach est responsable des remplacements.

Art 6 : Règles MINIBASKET

Le club recevant assurera l'arbitrage, la tenue de table et un **délégué de club** devra être présent lors de la rencontre. Tous devront être licenciés.

Avant chaque rencontre, une courte réunion aura lieu entre le délégué de club, les deux coachs et les arbitres. Le code de jeu sera appliqué mais adapté au niveau de jeu proposé.

L'arbitrage devra être pédagogique.

Le coach est responsable de son équipe. Il se tient dans sa zone de banc et donne des conseils à ses joueurs de façon posée. Il se comporte de manière courtoise avec les officiels, les adversaires et le public. Tout débordement manifeste pourra entraîner son exclusion et devra faire l'objet d'un rapport au Comité

Le match commence par un entre-deux puis chaque période commence par une situation d'alternance. Afin de développer le jeu rapide, les arbitres ne toucheront pas le ballon sur remise en jeu en zone arrière, sauf après une faute.

Seules les règles de temps suivantes seront appliquées : 3'' et 5''

Il faut retenir ces règles de bases et siffler les évidences

- **La sortie de balle** : Respecter les limites du terrain
- **Le marcher** : Avoir une certaine tolérance selon le niveau des enfants
- **La reprise de dribble** : Après avoir arrêté de dribbler, on ne peut pas dribbler à nouveau
- **Le porter de balle** : La main ne doit pas se trouver sous le ballon
- **Le retour en zone**
- **Le contact** : (Règlement FFBB)
 - * Quand j'attaque ou je défends, je n'ai pas le droit de tenir, pousser, bousculer, etc.... mon adversaire
 - * J'ai le droit pour défendre de me déplacer face à lui et de le gêner. Un contact avec mon torse est autorisé à condition de pas le faire en avançant vers lui.
 - * Je ne peux pas créer de contact avec mes bras, mes épaules, mes hanches ou mes jambes.
 - * Quand j'attaque, je ne peux pas heurter mon adversaire au torse ni étendre mes bras pour le tenir à distance.

Expliquer au joueur fautif si nécessaire.

La rencontre se terminera par un geste amical entre les enfants des deux équipes et entre les enfants et les officiels.

Elle sera suivie, dans la mesure du possible, d'un goûter rassemblant les deux équipes, les coaches, les arbitres et les parents.

L' e-marque devra être envoyée au Comité Départemental pour le lundi soir 23h59 maximum suivant la rencontre.

L'e-marque sera examinée par la Commission MINIBASKET pour :

- Vérifier que les joueurs sont licenciés (qualification et sur-classement)
- Vérifier que les équipes sont dans la bonne formule de compétition (écart au score)

Contact : minibasket@basketmayenne.com

